

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-246
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

**OBJET :
EFFACEMENT DU
RESEAU BASSE
TENSION (BT FILS
NUS) RUE
CLÉMENT ADER
SUR POSTE
GYMNASE -
DOSSIER SYADEN
N°22-LGPM-048 -
AVENANT A
L'ANNEXE
FINANCIÈRE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **06 OCT. 2026**

Séance du Conseil Municipal du mardi 29 septembre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte,
GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICKOFF Gladys,
FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, PERLES Bruno, DE ALMEIDA Marie, PERRIN
Afaf, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard,
MOUTON Jean-Baptiste, DERKAoui Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

DE LA CASA Javier donne pouvoir à GREFFIER Philippe,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GIRY Christophe,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absents : GAÏANI Audrey, ESTRADA Quentin,
FERNANDEZ Sandrine.

Secrétaire : VIALARET Max.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le **06 OCT. 2026**
ID : 011-211100763-20260929-DB2026246-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par la délibération n°2025-151 le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux d'effacement de réseau, rue Clément ADER par le SYADEN.

Le montant des travaux d'éclairage public avait été estimé 8 700 € HT.
Après actualisation des prix du marché, ces évolutions sont dues, d'une part, à une revalorisation des coûts liés aux travaux, mais également à la conception des plans définitifs faisant apparaître des coûts supplémentaires difficilement quantifiables lors de l'avant-projet. Le montant prévisionnel des travaux s'élève désormais à 10 083,66 € HT.

La Commune doit donc approuver l'avenant à l'annexe financière de la convention de mandat signée le 27/06/2023, qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives à l'éclairage public (EP) et qui en fixe son montant.

C'est pourquoi il convient aujourd'hui, de délibérer afin de réajuster les montants indiqués sur la délibération n° 2025-151 du 10/06/2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à l'annexe financière qui nous lie au SYADEN.

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 4 034 € H.T. versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'avenant à l'annexe financière présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement ;

L'AUTORISE à signer les différents documents relatifs à cette opération ;

AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 29 Septembre 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER

The signature is a large, stylized handwritten mark in black ink over the printed name.